

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS199

présenté par  
M. Decool et M. Delatte

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ou de périodes considérées comme équivalentes ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement technique. Il n'y a pas que les revenus qui constituent la retraite; il convient aussi de tenir compte des périodes équivalentes.